

# Location - Accession

## Département du Maine-et-Loire

Marie-Laure CLOAREC

Géraldine GUYON

Pôle Habitat Logement

CS 94104 – 49 941 ANGERS Cedex 02

Tel : 02 41 18 80 67

[ml.cloarec@maine-et-loire.fr](mailto:ml.cloarec@maine-et-loire.fr)

[g.guyon@maine-et-loire.fr](mailto:g.guyon@maine-et-loire.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Favoriser l'accèsion à la propriété de jeunes ménages,
- Développer des typologies de logements entre la location et l'accèsion
- Favoriser l'acquisition amélioration en centre bourg

### TYPE D'AIDE

Subvention / prime

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département du Maine-et-Loire

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Particuliers, jeunes ménages.

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Pour la location accèsion :

Conditions liées au logement :

- Formes urbaines moins consommatrices d'espaces (individuel pur sur des parcelles de moins de 400 m<sup>2</sup> ; individuel groupé ; semi-collectif),
- Opérations d'acquisition ou de construction d'un logement neuf réalisés uniquement par JAXED,

Conditions liées aux ménages :

- Être primo-accédant au sens du PTZ,
- Avoir des ressources inférieures à 75% ou 100% du plafond PSLA en fonction du nombre de personnes composant le ménage.

Pour l'acquisition amélioration :

Conditions liées au logement :

Situé en périmètre OPAH RU ou PVD

Etiquette G à D avant travaux et rénovation soutenue par l'ANAH

Conditions liées aux ménages

- Être primo accédant au sens du PTZ
- Avoir des ressources inférieures ou égales aux ressources d'éligibilité aux aides de l'ANAH

---

## **MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE**

400 euros par ménage sous réserve de l'octroi d'une aide de 2000 € du Fonds de dotation PSLA 49.

3000 € par ménages pour une acquisition amélioration sous réserve d'une aide complémentaire d'une commune ou EPCI

---

## **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS**

2024 : 20 000 €

---

## **BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES**

2016 : 45 logements représentant 18 000 € d'engagements financiers

2017 : 91 logements représentant 36 400 € d'engagements financiers

2018 : 44 logements représentant 17 600 € d'engagements financiers

2019 : 75 logements représentant 19 200 € d'engagements financiers

2020 : 74 logements représentant 29 600 € d'engagements financiers

2021 : 57 logements représentant 22 800 € d'engagements financiers

2022 : 62 logements représentant 24 800 € d'engagements financiers

2023 : 87 logements représentant 40 000 € d'engagements financiers